



Voici la liste des documents requis pour la procedure de demande de Visa Etudiant pour le MAROC

- Formulaire de demande de visa d'entrée au Royaume du Maroc;
- Deux photos d'identité en couleur sur fond blanc (4 x 3 cm) récentes montrant clairement les traits du visage;
- Carte d'identité ou carte de séjour ou tout document en tenant lieu ;
- Passeport en cours de validité : La validité du passeport ou du titre de voyage doit être supérieure à la durée du séjour;
- Une photocopie du passeport (pages indiquant l'identité et la validité).
- Une attestation d'inscription et/ou de bourse délivrée par l'agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) ou tout autre organisme officiel finançant des programmes de formation au Maroc;
- S'assurer que le nom du postulant figure sur la liste, préalablement notifiée par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale à la mission diplomatique ou poste consulaire concerné, comportant les noms des étudiants étrangers retenus par l'Agence susmentionnée pour suivre des études dans un établissement universitaire public marocain et/ou sur celle des stagiaires étrangers devant effectuer des formations dans le Royaume;
- Une attestation d'inscription dans un établissement universitaire marocain public ou d'enseignement supérieur
 :
- Une attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur marocain privé. Dans ce cas, la demande de visa doit être soumise à l'avis préalable du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, sauf exception faite pour les détenteurs d'une inscription dans une grande école marocaine, agréée par l'autorité marocaine compétente. Le postulant devra justifier de moyens de subsistance suffisants durant la période que nécessitera son cursus universitaire;





- Une prise en charge délivrée par un parent proche ou un garant qui réside au Maroc, dûment signée et légalisée, mentionnant les éléments suivants :
- Le garant réside régulièrement au Maroc et justifie de moyens de solvabilité et de garanties d'hébergement ;
- Engagement de régularisation de situation de séjour en qualité d'étudiant étranger auprès des services compétents de la Direction Générale de la Sûreté Nationale;
- Engagement de prise en charge des frais de rapatriement au cas où l'étudiant fait l'objet d'une décision d'expulsion du territoire marocain ;
 - Engagement de quitter le territoire du Maroc dès l'expiration de la validité du titre de séjour.